

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUEES ET DES DELEGUES DU SER
Samedi 29 novembre 2008,
Institut agricole de Grangeneuve (FR)**

Président	:	M. Gaétan Emonet, SPFF
1er vice-président	:	M. Martial Delacour, SPV
2ème vice-président	:	M. Laurent Vité, SPG
Président du SER	:	M. Georges Pasquier
Sont présent-e-s	:	70 délégué-e-s

Table des matières

0.	Ouverture par le président de l'AD	3
1.	Message des invité-e-s.....	3
2.	Nomination des scrutateur-trice-s.....	3
3.	Appel des délégué-e-s.....	3
4.	Approbation de l'OJ.....	3
5.	Approbation du PV de l'AD du 12 avril 2008.....	4
6.	Rapport d'activité.....	4
	6.1 Présentation	4
	6.2 Discussion.....	5
	6.3 Approbation	6
	Message de Mme Isabelle Chassot et échanges avec les délégués	6
7.	Budget 2009.....	10
	7.1 Présentation	10
	7.2 Discussion.....	10
	7.3 Approbation	11
8.	Nominations statutaires.....	11
	8.1 2ème vice-présidence de l'AD pour 2009.....	11
	8.2 Ratification de la nomination de la rédactrice en chef de l'Éducateur.....	11
	8.3 Vérificateurs des comptes et suppléants	12
9.	Thèses SER et prises de position.....	12
	9.1 Texte de la Commission AAM du SER	12
	9.2 Autres prises de position éventuelles	13
10.	Importants dossiers en cours	14
	10.1 Consultation du PER	14
	10.2 Evocation des autres dossiers en cours.....	16
11.	Questions des délégué-e-s.....	17
12.	Divers	17

0. Ouverture par le président de l'AD

Message de bienvenue de **G. Emonet**.
Mise en circulation de la liste des présences.

1. Message des invité-e-s

Le **président de l'AD** salue la présence de :

- M. Ueli Weber, membre du comité directeur de LCH, responsable du contact permanent entre la faïtière alémanique et le SER ;
- Mme Josianne Thévoz, membre d'honneur du SER ;
- M. Roudy Grob, membre d'honneur du SER.

Rejoindrons l'AD en cours de journée et pour le repas :

- Mme Isabelle Chassot, présidente de la CDIP et cheffe du DICS du canton de FR ;
- M. Matthis Behrens, directeur de l'IRDP ;
- M. David Wintgens, vice-président de la SSPES ;
- M. Jacques Weiss, membre d'honneur du SER.

Sont excusés :

- M. Christian Berger, secrétaire général de la CIIP ;
- M. Jean Delacretaz, président de la CROTCEs ;
- M. Hans Peter Dreyer, président de la SSPES ;
- M. Olivier Marandan, secrétaire général adjoint de la CDIP ;
- M. Charly Maurer, directeur de la FED Romandie ;
- M. Beat Zemp, président de LCH ;
- La FAPERT, par Mme Anne Seydoux, présidente ;
- Les membres d'honneur suivants : W. Allenbach, R. Blind, J. Corboz, M. Deppierraz, W. Hutmacher et J.-A. Tschoumy.

Bref message de M. Ueli Weber qui apporte les salutations de LCH, relève l'excellente collaboration entre le SER et la faïtière alémanique et énumère quelques gros dossiers en cours (libre choix de l'école, HarmoS, ...).

2. Nomination des scrutateur-trice-s

Sont proposés par le Bureau de l'AD pour remplir cette fonction :

- Nathalie Studli, SPG ;
- Christophe Terrettaz, SPVal ;
- Christian Mermod, SAEN.

Ces personnes sont nommées par acclamations.

3. Appel des délégué-e-s

Communication par les présidents des AC du nombre de délégués présents :

AMCOFF : 3 / 3	SEJ : 4 / 10	SPG : 6 / 16
AVECO : 3 / 8	SEJB : 7 / 8	SPV : 17 / 33
SAEN : 7 / 8	SPFF : 12 / 12	SPVal : 11 / 17

Soit, au total, 70 délégués sur 115 possibles.

Vérification par lever des cartons de vote. **Confirmation par les scrutateurs.**

4. Approbation de l'OJ

Cf. doc reçu

L'OJ est approuvé à l'unanimité, sans remarque ni question.

5. Approbation du PV de l'AD du 12 avril 2008

Cf. doc reçu

Demande de modification :

Page 11, pt 9.3, 2^e paragraphe :

Le délégué neuchâtelois qui a participé aux travaux de rédaction du PER s'appelle Pierre-Alain Porret (et non Poffet).

Approbation du PV de l'AD du 12 avril 2008 :

Le PV est approuvé à l'unanimité, avec cette correction.

6. Rapport d'activité

Cf. doc reçu

6.1 Présentation

Le président du SER, **G. Pasquier**, commente les principales activités du SER :

En lien avec l'actualité :

- HarmoS : avec une votation ce week-end dans les cantons de ZH, SG, TG et GR ;
- Libre choix de l'école : avec une initiative soumise au peuple dans le canton de BL ;
- PISA : avec la sortie des résultats nationaux, mercredi 3 décembre ;
- Conférence de presse commune (SER, LCH, SSP, USS et economiesuisse) pour soutenir HarmoS ;
- Communiqué de presse commun (SER, LCH et FSFP¹) pour inciter à voter OUI à la modification de la loi sur les stupéfiants.

Sur le plan national :

- Nouveau groupe de travail au niveau suisse sur la catégorisation des diplômes, avec tous les problèmes liés au niveau de formation des enseignants ;
- Mise sur pied d'une formation des directeurs d'établissement : le SER lutte pour élever le niveau de cette formation ;
- Standards HarmoS : en principe, mise en examen au début du printemps ;
- Intensification de la collaboration SER-LCH au niveau des secrétaires généraux et des comités directeurs ;
- Transition sec. I – sec. II : des menaces pèsent sur la 9^{ème} année d'école obligatoire ;
- Enseignement des langues : avec une consultation en cours (sec. II).

Le président invite les délégués à consulter le programme de travail de la CDIP sur le site www.cdip.ch.

Sur le plan romand :

- Le PER, qui arrive en fin de consultation dans les cantons, et son articulation avec HarmoS ;
- Les moyens d'enseignement ;
- Les langues ;
- L'informatique ;
- La pédagogie spécialisée.

G. Pasquier relève la bonne concertation SER – CIIP, avec des séances de travail très régulières avec le secrétariat général et deux rencontres avec la Plénière en 2008, dont une consacrée à la thématique de la formation des enseignants.

Au niveau international :

- Sérieuse implication du SER auprès du CSEE et de la branche « Europe » de l'IE, que ce soit au niveau des séances régulières ou des séminaires proposés (*remerciements à B. Rogéré Pignolet et S. Rohrbach*) ;

¹ FSFP : Fédération suisse des fonctionnaires de police

- Investissement également au niveau du CSFEF (*remerciements à M. Bulliard*) ;
- Important travail de l'IE ;
- A noter la participation partielle de O. Baud au sein de la délégation suisse à la 48^{ème} session de la conférence internationale de l'éducation (Genève, 25-28 nov. 08).

Manifestations, réalisations du SER :

- Joli succès pour les Assises romandes de l'éducation et la Journée Enseignement spécialisé ;
- Engouement pour l'activité proposée cette année (histoires à terminer) dans le cadre de la semaine romande de la lecture ;
- Important travail sur les grilles horaire.

Canaux de communication :

- Analyse en cours au niveau du CoSER sur l'Edicateur ;
- Utilisation et consultation du site en augmentation.

Au niveau des cantons :

- VD : DECFO / SYSREM ;
- GE : guerre scolaire larvée qui se déplace sur le CO ; mise en place de nouvelles structures (directions d'école dans le primaire) ;
- JU : signature d'un accord salarial ;
- NE : suite des mesures d'économie ; prochain changement à la tête du DECS ;
- BE : espoirs, avec un chef de département à l'écoute ;
- FR : pistes prometteuses au niveau du statut, du salaire, de la LPP ;
- VS : nouvelle loi sur le CO.

En conclusion, **G. Pasquier** souligne la volonté de tirer à la même corde, mais de s'occuper aussi des problèmes cantonaux en s'appuyant sur la dynamique romande, d'où l'importance de travailler ensemble et d'avoir une très grande cohérence entre les AC et le SER afin d'intervenir aux bons niveaux.

Parole aux responsables des groupes de travail et commission pour un bref complément au rapport d'activité.

CPA par J. Marti, vice-présidente :

- Bonjour de la présidente J. Corboz.
- Travail triennal terminé. Rapport d'activité en rédaction.
- Nouveau projet en préparation (qui devra être agréé par la DDC).
- Les 3 pays où intervient CPA : RDC, Togo et Mali.
- Recherche de fonds et de forces vives en Suisse et pour partir en Afrique.
- Souhait de rendre l'action de CPA plus visible d'où intérêt à participer à des manifestations diverses (beach contest dans le Jura début décembre, par ex.).
- Aides, propositions, suggestions bienvenues.
- Dossier « promotionnel » à disposition.
- Site de la Fondation CPA en cours de remaniement.

6.2 Discussion

J.-F. Kunzi, SAEN, considère que le discours des chefs de département et des responsables des HEP selon lequel une formation de haut niveau du corps enseignant n'est pas une nécessité parce que cette profession se féminise de plus en plus est discriminatoire. Il fait un parallèle avec le regard critique des pays du nord face à l'attitude des pays du sud qui peinent à envoyer les filles à l'école sous prétexte qu'elles finiront par rester chez elles pour élever leurs enfants. Il relève aussi qu'on ne se préoccupe pas de savoir dans d'autres corps professionnels, comme par exemple les médecins, dont la formation est nettement plus onéreuse, s'ils travailleront plus tard à temps partiel. Il estime qu'il faut absolument s'élever contre ce discours et se battre pour que les enseignants bénéficient d'une formation de qualité.

G. Pasquier tient à saluer la sortie de F. Baour et J.-F. Kunzi qui ont œuvré durant de très nombreuses années au sein du comité de la faïtière et sur l'investissement desquels le SER pourra continuer de compter dans certaines occasions.

Applaudissements nourris de l'assemblée et brefs messages de F. Baour et J.-F. Kunzi.

6.3 Approbation

Erreurs à corriger dans la brochure « Rapport d'activité 2008 » :

- Dans les pages centrales « Collègues romand-e-s engagé-e-s », J.-F. Kunzi est signalé démissionnaire du Gpil. ARE, ce qui n'est pas le cas et le SER en est très heureux.
- En dernière page, pt 11 « Rendez-vous importants », il faut bien sûr lire que la Semaine des médias 2009 se déroulera du 16 au 20 mars (et non pas « marc »).

Approbation du RA 2008 :

Le Rapport d'activité 2008 du SER est approuvé à l'unanimité, avec les corrections signalées.

Message de Mme Isabelle Chassot et échanges avec les délégués

Salutations et brève introduction de G. Emonet qui relève la politique pragmatique et concertée menée dans le canton de FR par Mme Chassot et ses collaborateurs avec les associations professionnelles reconnues.

Salutations et brève introduction de G. Pasquier qui, s'adressant à la présidente de la CDIP, rappelle le travail acharné que l'association faïtière a mené pour une meilleure harmonisation tout en relevant que, bien que se réjouissant de l'avancée de ces dernières années dans ce domaine, le SER ne baissera pas sa vigilance et continuera à se battre pour les objectifs auxquels il tient et pour lesquels il a toujours lutté.

Il souligne combien le SER est attaché à l'évolution qualitative des systèmes scolaires et l'intime conviction de l'association professionnelle que cette évolution ne se fera pas sans une montée en puissance, en parallèle, des professionnels et de leurs compétences. Raison pour laquelle, le SER ne peut en aucun cas se satisfaire des limitations de formation qu'implique l'organisation actuelle et celle envisagée pour les HEP, la formation de niveau bachelor et la catégorisation des diplômes.

De manière plus personnelle et avec humour, le président du SER complimente l'aisance avec laquelle Mme Chassot s'est imposée en tant que présidente de la CDIP, relevant son professionnalisme et sa parfaite connaissance des dossiers.

Message de Mme Chassot

Après les salutations d'usage, Mme Chassot relève à quel point l'école est au cœur de l'actualité puisqu'au menu électoral du week-end.

Selon elle, il faut se réjouir de voir l'institution scolaire occuper ainsi l'arène électorale et politique, tant il est naturel, légitime et même bon que l'école, ses objectifs, sa philosophie et son organisation fassent l'objet d'un débat démocratique, que les citoyens puissent participer à la réflexion sur le système scolaire qu'ils souhaitent pour leurs enfants.

En revanche, elle condamne l'instrumentalisation de l'école à des fins politiciennes, dont le concordat HarmoS fait actuellement l'objet, alors que ce concordat avait été accueilli lors de sa mise en consultation de manière très favorable et concrétisait les nouveaux articles constitutionnels sur la formation acceptés unanimement par tous les cantons et par plus de 85% de la population suisse.

Mme Chassot reconnaît que l'école est désormais entrée dans un champ de tensions permanentes. Elle déplore l'image négative et réductrice qu'en renvoient régulièrement les médias, omettant de parler de ce qui fonctionne bien.

Elle relève aussi que la société a de plus en plus tendance à considérer l'école comme son atelier de réparation, le lieu où elle remise les problèmes auxquels elle peine elle-même à trouver des solutions. Elle recommande la lecture de l'ouvrage de Marcel Gauchet, Marie-Claude Blais et Dominique Ottavi « *Conditions de l'éducation* » qui analyse les conditions

qui permettent à l'éducation de s'exercer. M. Gauchet propose une radiographie du monde de l'éducation lucide, chargée de promesses et qui doit nourrir l'optimisme qui permet aux professionnels de remettre jour après jour leur travail sur le métier, travail pour lequel elle exprime la reconnaissance des responsables politiques de l'éducation.

Ouverture de la discussion :

Intervention de M. Bulliard :

Après avoir brièvement résumé les soucis exprimés précédemment sur la formation des enseignants, M. Bulliard demande où en est la réflexion de la CDIP à ce sujet.

Réponse de Mme Chassot :

Elle rappelle que la décision avait été prise au niveau du règlement de reconnaissance des diplômes. Lors de son dernier comité, la CDIP avait un « masterplan II » pour les HEP et a décidé d'en faire un premier rapport d'évaluation sur le type de diplômes délivrés par les HEP dans l'ensemble du pays. La diversité étant très importante, trop importante pour permettre une construction commune d'un système harmonisé, la CDIP a demandé de mettre ce rapport de côté et d'attendre un autre rapport, lié celui-ci à la catégorisation des diplômes d'enseignement pour les degrés d'enseignement pré-scolaire et primaire.

Dans ce dernier rapport, il s'agit de répondre à un certain nombre de questions. La première est « Une qualification de généraliste en 3 ans est-elle possible ? ».

L'élément nouveau à prendre en compte dans l'ensemble de la discussion est l'intégration des élèves en difficulté, à besoins spécifiques, en lien avec la pédagogie spécialisée et la mission confiée aujourd'hui aux cantons dans ce domaine-là.

Elle indique que la réflexion a déjà évolué et que la discussion n'est de loin pas close.

A titre strictement personnel, elle estime qu'il est important de maintenir l'image de généraliste, mais qui ne doit pas nécessairement couvrir l'entier de la grille horaire et qui peut avoir des orientations dans un certain nombre de branches, ce qui permettrait de tenir compte de deux variables de l'enseignement, à savoir l'introduction de nouvelles branches et la féminisation qui amène de plus en plus de temps partiels. On pourrait donc répondre à cette évolution de la profession par le travail en équipe, non seulement au sein des établissements, mais aussi dans les classes. Cette solution est évidemment liée à la questions des responsables d'établissement.

Mme Chassot relève que les paramètres sont multiples, que la CDIP a demandé qu'ils soient pris en compte par le groupe de travail « Catégorisation des diplômes » afin de pouvoir reprendre en partie la discussion sur la formation.

Pour elle, il est important de dire que le bachelor devrait être en soi un diplôme professionnalisant et qu'une formation complémentaire (master ou autre) devrait amener des compétences complémentaires par rapport aux demandes de l'institution (langues, pédagogie spécialisée, ...).

Elle indique que la discussion dans certains cantons à ce propos est extrêmement vive et que, si un certain nombre de cantons avaient des exigences accrues, cela ne resterait pas sans influence.

Elle informe que la CDIP vient d'avoir une séance avec les conseillers fédéraux portant sur la loi sur les hautes écoles. Dorénavant les HEP prennent place dans cette loi, avec un certain nombre d'exigences liées à l'admission et aussi à l'aspect « professionnalisant » du diplôme. C'est dans ce cadre-là qu'une discussion intéressante sera menée sur le plan national, menée par d'autres politiciens que les politiciens cantonaux.

Elle relève qu'une des difficultés que rencontrent les responsables politiques réside aussi dans des visions assez différentes de leur rôle par rapport à l'institut de formation. Les avis divergent sensiblement quant au degré d'autonomie à laisser à la haute école pédagogique, quant à la vision curriculaire de la formation.

Mme Chassot est d'avis que les HEP sont des écoles comme toutes les hautes écoles, certes autonomes, mais autonomes dans le cadre d'un mandat de prestations donné. L'Etat a, vis-à-vis des HEP, un intérêt, non seulement, d'Etat formateur qui confie une mission de formation à une haute école, mais aussi d'Etat employeur, puisque sont formées dans les HEP des professions réglementées, et donc soumises à un certain nombre d'exigences

communes. Raison pour laquelle il lui semble légitime que le politique puisse avoir son mot à dire en terme de diplômes, notamment en terme de catégories de diplômes.

Réaction de G. Pasquier :

Faisant partie du groupe « Catégorisation des diplômes », le président du SER confirme que la question « Une formation en 3 ans est-elle suffisante ? » est effectivement écrite noir sur blanc dans les dossiers. En revanche, il relève que le travail de ce groupe se fait sur une décision quasi prise, la réflexion au sein de ce groupe, ressentie également lors des discussions avec la COHEP, étant que la CDIP ne changera pas d'avis et qu'il s'agit, à partir de là, de trouver des solutions. Il y a un malaise au niveau des HEP qui reconnaissent toutes être coincées par cette limitation à 3 ans. Or, seules les associations d'enseignants revendiquent une augmentation du temps de formation.

Contrairement à Mme Chassot, il milite pour une plus grande autonomie des instituts de formation. En effet, selon lui, le malaise provient justement du fait que les HEP sont encore bien trop dépendantes des cantons, ce qui a des effets pervers. Pour exemple, le retour en arrière décidé dans le canton de GE, qui explorait une piste extrêmement intéressante en matière de formation des enseignants, avec un organisme formateur extérieur à l'employeur, mais qui a dû s'aligner sur la position de la CDIP, suite à des pressions politiques.

En résumé, il indique qu'il faut faire face à la réalité et que la réalité est de voir ce qui est possible ici et maintenant.

Précision de Mme Chassot :

Ce qu'elle préconise quand elle dit qu'il faut une plus grande tertiarisation de la formation des enseignants, c'est une plus grande tertiarisation au niveau des missions, missions d'enseignement, missions de recherche pédagogique, ...

Selon elle, le fait que la formation soit dispensée par un organisme extérieur à l'employeur ne change pas fondamentalement la formation, puisqu'on a affaire à des professions réglementées. Une partie de la formation des enseignants dans le canton de FR se fait à l'université et ce n'est pas l'université qui décide quels sont les profils sortants (types de diplômes, nombre de branches enseignables, ...). En revanche, on ne dit pas à l'université, ni à la HEP d'ailleurs, comment les atteindre.

A propos de ce qui se passe dans les cantons, elle rappelle que la CDIP fixe des standards dits « minimaux » et que les cantons ont toujours la possibilité et la liberté d'aller au-delà. Elle sait que cela influence les discussions politiques, comme elle sait aussi que si beaucoup vont au-delà des minimums, cela aura une influence sur le seuil minimum fixé par la CDIP.

Intervention de J.-E. Rastorfer, SPV :

A propos de l'autonomie des HEP par rapport à l'Etat, J.-E. Rastorfer fait remarquer que les professions enseignantes sont maintenant réglementées à un niveau supracantonal. Selon lui cette évolution, ce déplacement vers un espace intercantonal, devrait s'appliquer aussi en ce qui concerne la réglementation des instituts de formation.

A propos de la qualité de la formation et de la revalorisation de l'image de la profession (en lien avec la féminisation et les temps partiels), il craint que la formation complémentaire facultative proposée ne soit que peu suivie dans la réalité.

Toujours en lien avec la féminisation, il s'étonne de constater que des mesures sont prises dans les professions typiquement masculines pour ouvrir celles-ci aux femmes (des dispositions légales fédérales permettent toute une série de contraintes), alors que bizarrement ce n'est pas le cas pour la profession enseignante, bien que l'intérêt d'avoir des enseignants des deux genres ne soit plus à démontrer dans les écoles, notamment dans les petits degrés.

Il souhaite savoir si la CDIP a des préoccupations par rapport à cela.

Réponse de Mme Chassot :

Par rapport à la 1^{ère} remarque, Mme Chassot indique que c'est justement parce que le règlement est devenu intercantonal que la CDIP se pose toutes ces questions, l'enjeu étant de savoir si des éléments supplémentaires doivent être ajoutés dans le règlement intercantonal, éléments qui auront des répercussions, des effets plus directs sur le profil de

l'enseignant. C'est là que surgissent les divergences. De ce point de vue, la Convention scolaire romande va plus loin que le concordat HarmoS puisqu'elle prévoit cette mise en place.

En ce qui concerne la féminisation de la profession, elle rappelle que cette situation n'est pas nouvelle, qu'elle existait déjà du temps des écoles normales. C'est lié à l'image de la société sur l'importance qu'elle accorde au travail éducatif, sur qui peut le mieux le remplir. Où les politiques peuvent jouer un rôle, c'est sur la considération qu'ils accordent au travail de l'enseignant, de son importance pour le développement, pour l'avenir de la société. Sont liées à cela, les questions de carrière salariale, les possibilités d'avancement, maigres dans l'enseignement.

Elle souligne que, tant que l'image que l'on a de la place de la femme dans la société n'aura pas évolué, on n'arrivera pas à faire évoluer l'image de la femme dans l'école.

Elle fait également remarquer que les femmes ne sont pas moins bonnes enseignantes et qu'elle est frappée par le fait que certains futurs diplômés sont engagés presque d'office, simplement parce qu'ils sont des hommes.

Le souci de la CDIP est de faire en sorte qu'il y ait plus d'hommes qui entrent dans les HEP. Cette préoccupation s'étend à toutes les professions du domaine social.

Il y a donc un travail de fond à mener ensemble, travail qui commence dans les classes dont les enseignants ont la responsabilité.

Intervention de F. Baour :

Après avoir remercié sincèrement Mme Chassot pour ses fréquentes prises de parole pour défendre le corps enseignant, il demande comment la CDIP envisage de réagir dans le cas probable où certains cantons bilingues refuseraient HarmoS, ce qui mettrait les enseignants francophones de ces cantons en face d'une très grande difficulté de mettre en place le PER, l'espace romand de formation, etc.

Réponse de Mme Chassot :

La CDIP attend les résultats des votations du week-end pour prendre position. L'important c'est de rappeler que le peuple a donné le mandat d'harmoniser l'école obligatoire en Suisse. Un des quatre paramètres donnés dans ce mandat paraît contesté, c'est celui de l'âge d'entrée à l'école. Ce mandat est maintenu et des instruments ont été prévus par la Constitution au cas où les cantons n'arriveraient pas à trouver des instruments en commun. La CDIP attend que la phase de ratification arrive à son terme et étudiera ce qui a été contesté et ce qui ne l'a pas été, avant d'envisager une étape suivante.

Pour les cantons bilingues, si un référendum contre HarmoS passait, le problème pour la partie francophone pourrait être contourné par la Convention scolaire romande qui comporte tous les éléments d'HarmoS (âge d'entrée, PER, ...).

Intervention de J.-F. Wälchli, SEJB :

A propos des standards HarmoS et des épreuves de référence, J.-F. Wälchli s'inquiète de savoir si des garde-fous ont été prévus pour contrer une éventuelle instrumentalisation des résultats par des groupes extra scolaires (classement des écoles, classement des enseignants).

Réponse de Mme Chassot :

Elle rappelle que les standards doivent fixer des niveaux de compétence. Ils seront mis en consultation une fois que 10 cantons auront adhéré au Concordat.

Ensuite, les standards devraient donner lieu à des tests de référence, mais avec un échantillonnage des élèves ce qui, bien évidemment, ne permet pas de faire des classifications.

En revanche, le Concordat scolaire romand va plus loin, puisqu'il prévoit des épreuves cantonales de référence que tous les élèves devront passer. Une discussion a eu lieu dernièrement à la CIIP à ce propos, liée à l'utilisation des résultats et à la manière dont on les traite. La CIIP veut examiner à fond ce problème juridique lié à la question du droit d'information et à celle de la protection des données. Dans le canton de FR, un projet de loi sur l'information est en travail, dans lequel a été reconnu le principe de la transparence, mais où le Conseil d'Etat a accepté d'introduire expressément une clause pour que les

résultats des épreuves scolaires ne fassent pas l'objet d'un droit à la consultation. Ceci pour réserver à l'institution scolaire l'usage de ces éléments pour le pilotage, pour l'amélioration du système le cas échéant, etc.

Une des solutions serait de faire jouer la loi sur la protection des données en introduisant des données personnelles de l'élève dans les épreuves.

La CIIP est très sensible à ce problème, car elle ne veut pas que les épreuves cantonales servent à faire des classements par établissement.

Remerciements et applaudissements pour Mme Chassot.

*Apéritif officiel offert par l'Etat de Fribourg
Repas - Reprise de l'assemblée à 14h20*

7. Budget 2009

Cf. doc reçu

7.1 Présentation

Le secrétaire général du SER, **R. Gritti**, commente le budget 2009 qui prévoit un résultat positif de CHF 7'900.-, malgré le recul du nombre de membres.

7.2 Discussion

L. Vité, SPG, demande une explication sur la différence par rapport à l'exercice 2007 de la ligne 32.

Réponse de R. Gritti :

En 2007, le montant pour l'hébergement du site a été, par erreur, imputé ailleurs.

P. Gasser, SEJB, demande des précisions sur la prévision de 2% à la ligne 11. Est-ce bien la compensation du renchérissement ? Selon lui, c'est trop peu. Il propose que le SER instaure une règle pour que le renchérissement soit automatiquement pleinement compensé, ce qui serait la moindre pour un syndicat.

Une vive discussion s'ensuit. En voici les principaux éléments :

- Réflexion à mener sur l'impact d'une telle proposition en lien avec la réalité financière. Comment fait-on ? Augmente-t-on les cotisations ?
- Ne pas oublier que les charges patronales sont également touchées par l'indexation.
- Tout le système des barèmes des salaires est à revoir, car on a pris un peu sur le système genevois, un peu ailleurs. Le GT Règlements doit se pencher là-dessus.
- Tenir compte de la réalité des AC. Pour certaines d'entre elles, il est absolument exclu d'envisager une quelconque augmentation des cotisations à court terme.
- Pour certains délégués, c'est une question de principe et le problème n'est pas de savoir si l'on peut octroyer le plein renchérissement compte tenu des finances, mais de chercher des solutions pour y parvenir.
- Il est relevé que le CoSER, en lien avec le secrétaire général, a la responsabilité de la meilleure gestion possible des finances du SER et que c'est le CoSER, in fine, qui sera rendu responsable des problèmes de gestion. Il est donc demandé de suivre la décision du CoSER.
- Discussion sur « qui a le pouvoir décisionnel » et l'équilibre à trouver entre principe et réalité. L'exécutif doit annoncer, cas échéant, que le budget ne peut pas être équilibré et soumettre des solutions au législatif.
- Précision sur les employés concernés par cette discussion : V. Jacquier Darbellay, N. Rohrbach, R. Gritti et N. Trincherio. Le salaire de G. Pasquier a déjà été indexé par l'Etat de GE.
- Pour rappel, les postes des employés sont garantis jusqu'au 31 août 2009.

Devant la difficulté de soumettre à l'AD un budget qui comporte une telle inconnue, plusieurs propositions sont émises :

- Voter sur le plein renchérissement pour cette année. Décision sans vote : **Non entrée en matière.**

- Voter sur les deux objets : le principe du plein renchérissement et les 2% prévus par le CoSER. **Non entrée en matière.**
- Voter le budget tel que présenté (avec 2% d'indexation). **Non entrée en matière.**
- Voter le principe d'une indexation automatique du plein renchérissement. Décision sans vote : **Entrée en matière acceptée.**

Mise au vote du principe d'une pleine indexation automatique :

Principe accepté à une majorité évidente (1 non, 13 abstentions).

7.3 Approbation

Vote d'entrée en matière :

Acceptez-vous de mettre au vote le budget 2009, avec l'amendement décidé précédemment ?

Entrée en matière acceptée à une majorité évidente (2 non, 2 abstentions).

Mise au vote du budget 2009 (avec amendement du plein renchérissement)

Le budget 2009 ainsi amendé est accepté à une majorité évidente (2 non, 2 abstentions).

Intervention de J.-E. Rastorfer, SPV, pour rappeler sa demande, lors de la dernière AD, qu'une étude soit menée par le CoSER pour que la prochaine présidence puisse être assurée financièrement à 100%.

G. Pasquier et **J. Daniélou** s'y engagent.

8. Nominations statutaires

8.1 2^{ème} vice-présidence de l'AD pour 2009

Le SAEN propose **Jean-François Kunzi** à la 2^{ème} vice-présidence de l'AD (présidence en 2011).

La candidature de J.-F. Kunzi au Bureau de l'AD est acceptée par acclamations.

8.2 Ratification de la nomination de la rédactrice en chef de l'Educateur

En introduction, **G. Pasquier** rappelle l'évolution voulue par le CoSER et par l'AD du profil de la personne en charge de la rédaction en chef de l'Educateur et ses incidences sur les statuts qui prévoient maintenant une validation par l'AD de la nomination - par le CoSER - de la rédactrice ou du rédacteur en chef. Il présente brièvement le parcours professionnel de Nicole Rohrbach au sein de la revue.

Ratification de la nomination de Nicole Rohrbach :

La nomination de Nicole Rohrbach est acceptée par acclamations.

Brève intervention de **N. Rohrbach** pour remercier les délégués et rappeler que cette revue est la leur et que tous les retours, avis, propositions, ... sont bienvenus.

8.3 Vérificateurs des comptes et suppléants

Le président de l'AD rappelle qu'il s'agit de nommer, selon le tournus cantonal établi :

- | | | |
|----------------------------------|---------------------------|----------------------|
| • 1 vérificateur du canton de GE | Proposition SPG : | Marc Schaller |
| • 1 suppléant du canton de NE | Proposition SAEN : | Pierre Graber |
| • 1 suppléant du canton de FR | Proposition SPFF : | René Marty |

Les candidatures de M. Schaller, P. Graber et R. Marty au sein de la Commission de vérification des comptes (CoVeCo) sont acceptées par acclamations.

9. Thèses SER et prises de position

9.1 Texte de la Commission AAM du SER

Cf. doc reçu

Présentation

J. Daniélou, président de la Commission AAM, indique brièvement les motifs qui ont poussé à la rédaction d'un tel document :

- Interpellation de J.-C. Savoy, ancien président SPVal sur la notion de créativité ;
- Nécessité d'avoir un document de référence à l'heure où se profile une formation romande de ces branches, de manière à pouvoir dialoguer avec la CIIP et les HEP.

Ce travail a été mené par un sous-groupe de la Commission AAM, composé de C. Bonzon, S. Coppey-Granges, Y. Schneider et I. Tracewski. Il a reçu ensuite l'aval de la Commission dans son ensemble, puis du CoSER.

J. Daniélou relève qu'il a été difficile de trouver un chemin commun entre les différents domaines représentés dans la Commission AAM. Il précise que le domaine musical n'a pas été pris en compte dans le texte présenté ce jour à l'AD, d'une part parce que l'enseignement musical ne produit pas d'objets tangibles, et surtout parce qu'en l'absence de représentant de ce domaine, la Commission n'a pas voulu se positionner sans l'avis d'un professionnel de cette discipline.

La Commission milite pour que l'enseignant AAM soit d'abord un enseignant au fait de la complexité de l'école avec, pour rôle, de susciter l'envie de créer auprès des élèves et de donner du sens au processus créatif.

Ouverture de la discussion

A la question de **J.-M. Nicolet, SPV**, sur la compatibilité de ce document avec le PER, **J. Daniélou** précise que le sous-groupe a travaillé à ce texte alors que le PER n'était pas encore en consultation, mais que cette remarque a été soulevée et que des références au PER ont été ajoutées par la suite. Il souligne que l'intérêt d'un tel document est justement qu'il permet d'interroger les HEP.

P. Gasser, SEJB, revient sur les explications données sur l'absence de la musique dans ce texte et la déplore. Il exprime son souci par rapport à cette formation au sein des HEP. Il soutient l'importance de ne pas faire appel à des spécialistes dans ces disciplines et regrette que cela ne soit pas spécifié dans le document.

J.-F. Wälchli, SEJB, constate que ce sont de plus en plus les professionnels de ces branches qui s'intéressent à les enseigner.

J. Daniélou partage ce qui vient d'être dit par rapport à l'absence de références à la musique. Il relève que la difficulté réside dans le fait que les domaines disciplinaires pouvant être englobés sous la dénomination « arts » ne sont pas strictement définis (ex. : la poésie). D'autre part, les enseignants d'autres disciplines telles que l'éducation physique, par exemple, seraient intéressés par un document de ce type.

A propos de l'émergence de spécialistes et de la formation, il ne nie pas le constat posé par J.-F. Wälchli. Il demande l'avis de l'AD sur le fait de laisser cette possibilité d'entrée ouverte tout en appuyant alors fortement sur la nécessité qu'une formation pédagogique appropriée soit proposée à ces gens. L'AD acquiesce.

Il propose, en cas d'adoption de ce document, de rédiger un addendum sur la musique qui sera soumis à l'approbation de l'AD au printemps prochain.

J.-F. Kunzi insiste sur l'importance que les HEP proposent des formations pour ces disciplines. Il cite pour exemple la pénurie d'enseignants créée en économie familiale par l'absence de formation et la nécessité de faire appel aux professionnels pour y remédier.

R.-M. Chervaz, AVECO, demande d'appuyer sur l'importance du temps mis à disposition (chapitre « Rôle de l'institution »).

V. Casetta Lapiere, SPG, propose que l'AD se prononce sur le retrait de la 2^{ème} puce dans le chapitre consacré à la communication, qu'elle juge perverse.

Mise au vote du retrait de la 2^{ème} puce sous « Communication » :

La demande de retrait est refusée à une majorité évidente (13 oui, 18 abst.).

J.-F. Kunzi souhaite que la poésie soit intégrée dans ce texte.

J. Daniélou s'engage à proposer à la prochaine AD un addendum comprenant la poésie, la littérature, la musique et éventuellement le sport.

Adoption du texte de la Commission AAM :

Le document « Affirmer le processus créatif – Orientation et recommandations en activités artistiques et manuelles » est accepté à une majorité évidente.

→ Un addendum sera présenté à la prochaine AD.

9.2 Autres prises de position éventuelles

G. Pasquier indique que le CoSER aurait souhaité pouvoir prendre la température de l'AD concernant quatre dossiers actuellement sur le gril et la manière dont le SER compte les aborder. Faute de temps, il les énumère en résumant brièvement la position du SER, tout en soulignant que le CoSER est à disposition pour tout complément d'information :

- Toute la question autour de la formation des enseignants : temps de formation insuffisant, qualité à accroître, articulation théorie – pratique, suivi du travail du groupe « catégorisation des diplômes » (évent. contre modèle à élaborer),...
Le SER maintient sa revendication d'un niveau élevé de formation (niveau master).
- Le suivi de la mise en place de la coordination : le SER sera extrêmement attentif aux dérives et veillera notamment à ce qu'il n'y ait pas une hyperinstrumentalisation de l'harmonisation.
- Le libre choix de l'école : le SER combattra tout ce qui pourrait porter atteinte à une mixité sociale minimale et continuera à défendre une école publique de qualité, tout en privilégiant le dialogue avec les parents au travers d'une participation plus importante, plus régulée dans les commissions institutionnelles.
- La question des directions d'école en lien avec les décisions CDIP relatives à la formation des directeurs d'établissements. Le SER est persuadé qu'une bonne gestion des établissements est absolument vitale pour une bonne qualité de l'enseignement, le leadership pédagogique dépassant de loin la question de la simple direction des établissements.

A la demande de précisions d'**A. Bertholet, SPG**, sur le contre modèle évoqué,

G. Pasquier répond qu'il s'agit là d'entrer dans la logique du GT « Catégorisation des

diplômes » et d'élaborer un modèle basé sur la formation de généralistes souhaitée par le SER à opposer au modèle produit par ce GT, basé lui sur des formations de semi-généralistes.

10. Importants dossiers en cours

10.1 Consultation du PER

G. Pasquier salue l'important travail effectué par la CP/SER, sur mandat du CoSER, en précisant qu'il ne s'agit pas là du rapport du SER, mais que ce dernier se fera à partir du rapport de la CP (et des réactions de l'AD y relatives) et à partir des réponses des AC.

Rapport de la commission pédagogique

S. Schöb, membre du Bureau de la CP/SER, donne quelques informations sur la façon dont a été mené ce travail :

- 4 rencontres depuis septembre ;
- Participation de 6 à 8 membres de la CP ;
- Pas de représentants du cycle 3 ;
- Travail réalisé en parallèle aux consultations cantonales.

Elle précise que, devant l'ampleur de la tâche et sachant que les AC et les enseignants étaient consultés dans tous les cantons, la CP a rapidement décidé de se concentrer surtout sur la 1^{ère} partie (introduction) et sur les conditions de mise en œuvre du PER. Les domaines disciplinaires, la formation générale et les capacités transversales ont aussi été parcourus, mais dans une moindre mesure.

Elle indique que, d'une manière générale, le PER, tel que présenté dans la consultation, rencontre une assez large adhésion au sein de la CP/SER, mais celle-ci souligne la nécessité d'apporter un certain nombre d'améliorations, entre autres à propos de la formulation souvent touffue et redondante.

Pour la CP, quatre constats émergent :

- Le rôle de la formation générale et des capacités transversales est primordial pour la structuration des enfants.
→ La CP demande à donner à ces deux entrées une place fondamentale et première dans le concept et la présentation du PER en les plaçant en évidence, avant les domaines disciplinaires.
- Le paragraphe consacré à l'évaluation est largement insuffisant pour permettre de respecter ce qui est annoncé dans les principes de la Déclaration CIIP, à savoir « *L'Ecole publique affirme que l'évaluation est indissociable de l'apprentissage en tant qu'instrument de la régulation du progrès de chaque élève* ». Dans les rôles du PER, seule l'évaluation sommative est évoquée. Il manque la dimension de l'évaluation permettant de réguler les apprentissages.
→ La CP demande qu'un cadre précisant les modalités et les formes d'évaluation soit ajouté dans les pages du PER. Il est indispensable pour une mise en œuvre dans les différents cantons.
- Le paragraphe consacré aux « particularités du début de la scolarité » est noyé à la fin d'une partie intitulée « Structure des domaines ».
→ La CP demande qu'il soit largement étoffé et transformé en un point spécifique et développé du PER, afin de mettre en évidence les enjeux des premières années de la scolarité.
- Au niveau de l'approche pédagogique, la phrase « *Le PER n'adopte pas d'orientation pédagogique spécifique, son rôle prioritaire consistant à décrire les connaissances et compétences ainsi que les attentes fondamentales...* » n'est absolument pas contestée.

Toutefois,

→ la CP pense qu'il serait utile d'appeler, dans le PER, à varier les dispositifs d'enseignement/apprentissage afin de tenir compte de l'hétérogénéité des élèves.

Les avis de la CP/SER en ce qui concerne les domaines disciplinaires sont globalement positifs. Là aussi quelques ajustements sont nécessaires.

→ La CP souligne que la faisabilité des progressions détaillées ainsi que l'atteinte des objectifs énoncés dans les attentes dépendent énormément de la grille horaire (qui ne figure absolument pas dans le classeur) et qu'il est, dès lors, extrêmement difficile de se prononcer sur cette question-là.

En ce qui concerne les questions fondamentales relatives à la mise en œuvre du PER, la CP précise les éléments suivants :

- A propos de la formation, la CP adhère à tout ce qui a été dit précédemment. S. Schöb n'y revient pas, mais insiste sur
 - la nécessité d'une formation initiale de haut niveau ;
 - le besoin primordial d'une formation de qualité pour tous les acteurs (également pour les cadres), indispensable pour construire une culture partagée par tous ;
- A propos de la formation pour l'introduction au PER :
 - à concevoir dans le cadre d'une collaboration intercantonale, également au niveau des formateurs afin d'initier une coordination et des échanges pour permettre l'élaboration d'une culture commune ;
 - éviter des « kits » de présentation, totalement déconnectés du contexte local ;
 - prévoir un réel temps de formation, qui allie théorie et mise en œuvre pratique dans la classe, en évitant des séances d'information en grands groupes ;
 - articuler ce qui fait la caractéristique du PER, à savoir les 3 entrées : formation générale, capacités transversales et domaines disciplinaires ;
 - établir un lien entre le PER et les plans d'études cantonaux, non pas pour réaliser une réécriture cantonale, mais pour identifier tout ce qui se fait déjà ;
 - valoriser le travail actuel des enseignants pour aller plus loin, plutôt que mettre en avant tout ce qui change en faisant table rase de l'existant.
- A propos des ressources et moyens d'enseignement, la CP souligne qu'il est évident qu'un besoin accru en matériel et en ressources humaines se fera sentir, qu'il est nécessaire que les enseignants puissent y recourir de façon continue ou ponctuelle et que ce n'est qu'à cette condition-là qu'il sera possible de répondre aux objectifs prioritaires et aux propositions de progression.
S. Schöb ne détaille pas les commentaires de la CP dans ce domaine, mais informe que la CP a aussi émis des recommandations concernant les moyens d'enseignement.

Elle indique encore que le rapport de la CP se termine par l'énoncé d'un certain nombre d'éléments relatifs aux particularités du début de la scolarité, que la CP estime incontournables et fondamentaux.

Remerciements à S. Schöb et à la CP/SER.

F. Baour, SEJB, relève avec gratitude que le travail de la CP a grandement facilité l'élaboration des réponses des AC. Il insiste sur la nécessité d'harmoniser à court terme les grilles horaires (et pas par un nivellement des + et des – des cantons). Il estime que c'est le rôle du SER de ne pas insister seulement sur le côté pédagogique, mais aussi sur les côtés matériels, d'applicabilité.

J. Daniélou exprime sa perplexité par rapport au contenu du PER. Après avoir creusé ce document en Comité SPV, il dit ne pas savoir aujourd'hui s'il faut l'accepter ou non. Au-delà du déclamatoire (il relève notamment le contenu du chapitre « Formation générale » en se demandant ce que les lecteurs en penseront dans 50-60 ans), il est extrêmement inquiet par rapport aux attentes et à leur multiplicité, et dont rien n'est dit du degré qui devrait être atteint pour pouvoir mesurer quoi que ce soit, tout ceci, par ailleurs, en saluant l'énorme travail que représente le PER. Il compare ce document à un mille-feuille dans

lequel se sont accumulées des tranches présentées par des spécialistes de disciplines, en relevant que toute la dimension intégrative du généraliste n'y est absolument pas prise en compte. Il estime que ce PER peut être un cheval de Troie pour le SER lui permettant de lutter pour le master pour tous à condition qu'on y mette les moyens ou se transformer en épée de Damoclès en donnant les arguments pour justifier les formations souhaitées par la CDIP de semi-spécialistes au sein des généralistes. Il propose non pas de refuser le PER, mais de marquer les préoccupations du SER en l'acceptant avec un gros « mais ».

J.-F. Kunzi, SAEN, après avoir expliqué la manière dont la consultation s'est déroulée dans le canton de NE, estime qu'il faudra spécifier à la CIIP que l'enseignant de base n'a pas eu l'occasion de s'exprimer, faute de moyens et qu'il serait donc erroné de prétendre que tous les enseignants ont été consultés.

J.-F. Wälchli, SEJB, partage l'image du mille-feuille et regrette que le SER n'ait pas donné la possibilité de croiser les regards cantonaux.

Il estime comme J.-F. Kunzi que la validité de cette consultation est contestable en indiquant que les avis des enseignants bernois seront fondus dans une réponse cantonale englobant une multitude d'avis d'horizons divers (politiques, parents, HEP, ...).

R. Meyer-Bovet relève que, dans certains cantons comme FR, des moyens ont été mis à la disposition des enseignants et que l'on peut dire, dès lors, que les enseignants ont été consultés, même s'il est vrai que leur réponse sera englobée dans une réponse cantonale.

A. Bertholet, SPG, fait part d'une première européenne dans le domaine des moyens d'enseignement en mathématique : une mise à l'épreuve. Elle déplore que cela ne soit pas possible pour le PER.

M. Nicolet, SPV, souhaite que le SER demande à la CIIP une publication plus accessible pour le public, pour les parents, dans un souci de transparence, ceci à l'heure où l'école est attaquée par des initiatives du type « Lobby parents ».

G. Pasquier indique que, sur ce dernier point, toute une série de choses sont prévues. Il précise que l'articulation AC – SER de cette consultation a été discutée en CoSER, dès son lancement, que le SER a demandé aux AC leur avis sur les options à prendre, qu'il a été décidé de mandater la CP/SER pour avoir une autre approche et une autre analyse du PER. Le SER attend maintenant les réponses des AC pour rédiger sa réponse, réponse dans laquelle il y aura un travail très approfondi, notamment sur la question délicate des options de mise en œuvre.

Il rappelle que le PER est un plan d'étude dont l'origine est le PECARO et qu'il ne faut pas le charger de fonctions qu'il n'a pas, ceci d'autant plus que l'enjeu politique derrière ce PER est énorme, puisque fortement contesté par certains partis. Il relève donc l'importance que les professionnels défendent ce PER comme étant la représentation philosophique de l'école qu'ils souhaitent, le fond du problème résidant dans le choix entre « école transmissive et sélective » ou « école où l'on essaie de construire quelque chose avec les élèves », et ceci d'autant plus que, comme mentionné précédemment, l'avis des professionnels sera un avis parmi l'avis de tous les représentants de la société civile.

A propos des attentes du PER, il relève qu'il faudra aussi les articuler avec les standards nationaux, mais insiste sur le fait que ni l'un ni l'autre ne constitue un outil d'évaluation.

Il informe encore que la CIIP a décidé en plénière avant-hier que le PER entrera en vigueur en 2010 sur les 3 cycles, c'est-à-dire dans chaque 1^{ère} année des 3 cycles.

J.-F. Wälchli, SEJB, estime que cette façon d'initier les choses est aberrante : si l'on veut vraiment introduire le PER de manière logique, il faut le faire par cycle, en l'introduisant à l'ensemble du cycle, ceci afin de permettre aux enseignants d'un même cycle, en même temps, d'être concernés par l'approche.

10.2 Evocation des autres dossiers en cours

Pas traité, faute de temps.

11. Questions des délégué-e-s

Le président de l'AD indique qu'aucune question écrite n'est parvenue au CoSER dans les délais (cf. art. 22 du Règlement de l'AD).

12. Divers

A. Bertholet, SPG, indique qu'elle a lu dans la presse que, dans un pays d'Asie, les enseignants n'avaient pas reçu leur salaire depuis des mois. Elle se demande si le SER, dans le cadre des actions de solidarité, peut faire un geste symbolique.

G. Pasquier relève que les sollicitations internationales sont quasi quotidiennes, que le SER en est informé par l'IE, qui coordonne toutes les actions, et qu'il est impossible de répondre à toutes.

J.-F. Wälchli, SEJB, souhaite que le CoSER réfléchisse à une articulation des AD différente, permettant de traiter les dossiers qui demandent débat en début d'assemblée.

P. Gasser, SEJB, demande l'appui du SER dans les démarches du SEJB pour lutter contre la pratique des « multichecks » ou « basic-checks », qui sont ces examens payants, organisés par des sociétés privées pour les candidats aux apprentissages.

G. Pasquier répond que les interventions du SER pour bannir ces pratiques dans une économie de marché risquent de rester sans grand effet, mais qu'il est important, en revanche, de soigner l'articulation fin de l'école obligatoire – début du sec. II ou des apprentissages. Il informe qu'au niveau de la CDIP, toute une série de mesures sont à l'étude.

On peut espérer qu'une régulation plus forte et plus formelle via les standards, par ex., réduira le besoin de recourir à ces tests.

A la demande de P. Gasser de savoir si ce problème existe dans d'autres cantons et, cas échéant, quelles mesures sont prises, **J. Daniélou** l'invite à prendre contact avec Jean-Christophe Schwab, responsable syndical au niveau suisse, pour discuter de ce qui pourrait être fait notamment au travers de la révision de la loi fédérale sur la formation professionnelle.

G. Emonet clôt l'AD en remerciant

- M. Bulliard et la SPFF pour l'organisation,
- le secrétaire général et la secrétaire du SER,
- le personnel de l'institut agricole,
- les délégués pour la qualité des débats.

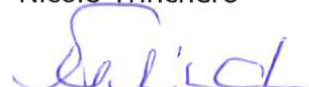
et en rappelant les dates des prochaines AD :

- 28 mars 2009, à Yverdon
- 21 novembre 2009, à La Sarraz sous la présidence de M. Delacour.

Le président de l'AD :
Gaétan Emonet



La secrétaire du SER :
Nicole Trincherio



Annexe : - liste des présences